Sujet: [INTERNET] LANOUAILLE et DUSSAC - Exploitation d'une carrière - SA CALCAIRES ET DIORITE DU

PERIGORD

De: lea3@tutanota.com **Date:** 04/04/2023 23:19

Bonjour,

ce projet va à l'encontre des mesures de la Loi Climat-résilience pour tendre vers le « zéro artificialisation nette » des sols. L'artificialisation des sols porte atteinte à la biodiversité, au potentiel de prodution agricole et de stockage de carbone, ou encore augmente les risques naturels par ruissellement

- il n'y a pas eu de recherche de site avec moins impact sur la biodiversité dans un rayon éloigné
- une dégradation de la biodiversité
- une atteinte à la qualité de l'eau de surface et phréatique
- une dépossession d'un sous-sol public au profit d'intérêt privé
- des nuisances : bruits, explosifs, gasoil, huile...
- un paysage dégradé
- quelle remise en état durable de cette nouvelle carrière ainsi que l'ancienne ?
- que deviennent les espèces sur la liste rouge ?

Je ne pense pas que le maintien des emplois sur la carrière ainsi que les autres entreprises qui travaillent avec la carrière justifient la destruction du site avec une grande sensibilité écologique.

Je suis contre ce projet d'extension.

Léa Forest, habitante de Dordogne

-

Envoyé avec Tutanota, la boîte aux lettres sécurisée et sans publicité.

1 sur 1 05/04/2023 09:56